

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié, relatif au statut particulier des professeurs d'EPS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les 39 professeurs d'EPS dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur d'EPS de classe exceptionnelle au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié sur le site académique et affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de 2 mois à compter de la date de signature.

Fait à Lille, le 15 juillet 2025

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

-soit un recours gracieux ou hiérarchique,

-soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

-à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique,

-ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite (c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la présente décision), vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

Tableau d'avancement
Classe exceptionnelle
Prof. d'EPS 2025

Nom	Prénom	discipline
CALOIN	DENIS	Education physique et sportive
DELEFORTRIE	CHRISTEL	Education physique et sportive
LOTIERE	MURIELLE	Education physique et sportive
COMBAUX	MARTINE	Education physique et sportive
CATTAN	AGNES	Education physique et sportive
MAILLARD	PIERRE	Education physique et sportive
D'HONDT	FREDERIQUE	Education physique et sportive
LOUIS TARDIEU	ANNE	Education physique et sportive
KACZMAREK	PATRICK	Education physique et sportive
DEHANDSCHOEWERCKER	FABRICE	Education physique et sportive
RIFFARD	PHILIPPE	Education physique et sportive
FLOUQUET	LAURENCE	Education physique et sportive
BERNARD	DELPHINE	Education physique et sportive
HENIN	SOPHIE	Education physique et sportive
DEBAST	LAURENT	Education physique et sportive
LEFEBVRE	VIRGINIE	Education physique et sportive
CLAIRET	RICHARD	Education physique et sportive
GILLARD	MARIE-NOELLE	Education physique et sportive
TONDEUR	FABRICE	Education physique et sportive
WAYEMBERGHE-BODART	MARILYNE	Education physique et sportive
FOUCAULT	SANDRINE	Education physique et sportive
DE BREYNE	BRUNO	Education physique et sportive
D HAUSSY	CATHERINE	Education physique et sportive
LOEZ	DAVID PAUL ANDR	Education physique et sportive
SZYBOWICZ	FANNY	Education physique et sportive
INNOCENTE	NATHALIE	Education physique et sportive

**Tableau d'avancement
Classe exceptionnelle
Prof. d'EPS 2025**

Nom	Prénom	discipline
MEURICE	LISE	Education physique et sportive
AMO	EMILIE	Education physique et sportive
MENUGE	JEAN LOUIS	Education physique et sportive
BAR	ARNAUD	Education physique et sportive
WILSON	RENAUD	Education physique et sportive
BEAUVILLAIN	FRANCOIS	Education physique et sportive
BEAUVAIS	FRANK	Education physique et sportive
LEKIEN	LAURENT	Education physique et sportive
DUFOUR	BERTRAND	Education physique et sportive
GARET	SIMON	Education physique et sportive
FLANDRIN	GAUTIER	Education physique et sportive
HOFFMANN	BENOIT	Education physique et sportive
SOUILLIEZ	GUILLAUME	Education physique et sportive

NOTA :

La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des prof. d'EPS est de 45,5%

La part des femmes parmi les agents promus à la classe exceptionnelle des prof. d'EPS est de 46,2%